

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2.649 880

②1 N° d'enregistrement national :

90 08166

⑤1 Int Cl⁵ : A 47 J 41/00; B 65 D 81/38.

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

②2 Date de dépôt : 28 juin 1990.

③0 Priorité : IT, 19 juillet 1989, n° 21 456 B/89.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 4 du 25 janvier 1991.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : QUATTRO ELLE S.p.A. —
IT.

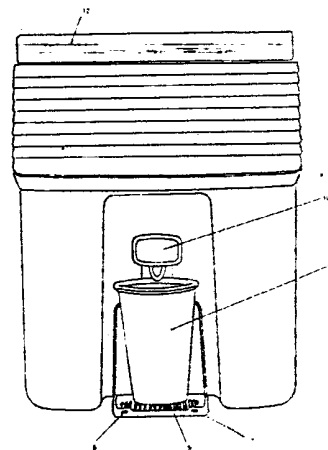
⑦2 Inventeur(s) : Luigi Giovenzana.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Flechner.

⑤4 Bouteille isolante.

⑤7 La partie inférieure de la bouteille est pourvue d'une
cavité formant chambre porte-gobelet 1 fermée par une plaque
2 sur laquelle est monté basculant un volet 5.
Application, en particulier, à l'industrie des loisirs.



FR 2 649 880 - A3

Bouteille isolante.

La présente invention concerne une bouteille isolante du type THERMOS, destinée à contenir des boissons et à les maintenir à une température presque constante.

5 Elle vise une bouteille isolante qui permet de soutenir un gobelet en position de remplissage, indépendamment de la surface d'appui sur laquelle est posée la bouteille. L'invention vise également une bouteille isolante qui permet de conserver plusieurs gobelets, en satisfaisant aux règles
10 de l'hygiène.

Ces buts et d'autres sont atteints, suivant l'invention, par le fait que la partie inférieure du corps de la bouteille comporte une cavité formant chambre porte-gobelet qui est fermée du côté du fond par une plaque, laquelle est
15 fixée de manière amovible, de préférence au moyen de vis autotaraudeuses, au corps de la bouteille, et sur laquelle est monté basculant un volet destiné à fermer la chambre porte-gobelet, et par le fait que le volet sert également, en sa position d'ouverture, à soutenir le gobelet en position de
20 remplissage.

Les avantages procurés par l'invention se déduisent de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation auquel, bien entendu, l'invention n'est nullement limitée.

Cette description se rapporte aux figures annexées,
25 dans lesquelles :

la figure 1 est une vue par l'avant d'une bouteille isolante suivant l'invention,

la figure 2 représente la bouteille isolante de la figure 1, vue par dessous,

la figure 3 représente la bouteille isolante de la figure 1, le volet de la chambre porte-godet étant basculé en position d'ouverture,

la figure 4 représente la bouteille isolante de la figure 1, alors qu'un godet se trouve en position de remplissage, et

la figure 5 est une vue en perspective de la bouteille isolante de la figure 1.

Dans l'exemple de réalisation, une chambre porte-gobelet 1, qui est fermée du côté du fond par une plaque 2, est ménagée à la partie inférieure du corps de la bouteille. La chambre porte-gobelet 1 traverse toute la partie du fond du corps de la bouteille et peut contenir, par exemple, quinze gobelets 3 disposés horizontalement. La plaque 2 formant le fond de la chambre porte-gobelet 1 est vissée au corps de la bouteille au moyen de quatre vis 4 autotaraudeuses 4. L'amovibilité de la plaque 2 permet d'effectuer l'entretien et le nettoyage éventuellement nécessaires de la chambre porte-gobelet 1. Sur l'un des petits côtés de la plaque 2, est monté basculant un volet 5 qui, en sa position de repos, ferme la chambre porte-gobelet 1. Le volet 5 est muni de deux ergots 6, 7. En la position de repos du volet 5, ces ergots 6, 7 pénètrent élastiquement dans deux petites cavités (que l'on ne voit pas aux figures) prévues sur le corps de la bouteille. Un petit évidement 8 sur le corps de la bouteille facilite la préhension du volet 5, lors du basculement de celui-ci. En sa position basculée, comme à la figure 4, le volet 5 sert également de support à un gobelet 3 qui, ainsi, est soutenu notamment pendant son remplissage, quelle que soit la surface sur laquelle est posée la bouteille isolante. Le volet 5, destiné à fermer la chambre porte-gobelet 1, et un robinet 10 de sortie de la boisson contenue dans la bouteille isolante, sont logés de manière protégée dans une ni-

che 9 du corps de la bouteille. A la partie supérieure, la bouteille isolante comporte un bouchon fileté 11 permettant d'introduire la boisson. Pour le transport de la bouteille isolante, il est prévu une poignée 12 qui est articulée à l'extrémité supérieure du corps de la bouteille. En sa position de repos, représentée aux figures, la poignée 12 complète harmonieusement la configuration géométrique de la bouteille, sans occuper ainsi sensiblement de place supplémentaire.

REVENDEICATIONS

1. Bouteille isolante, destinée à contenir des boissons et à les maintenir à une température presque constante, caractérisée en ce que la partie inférieure du corps de la bouteille comporte une cavité formant chambre porte-gobelet (1) qui est fermée du côté du fond par une plaque (2), laquelle est fixée de manière amovible, de préférence au moyen de vis (4) autotaraudeuses, au corps de la bouteille, et sur laquelle est monté basculant un volet (5) destiné à fermer la chambre porte-gobelet (1), et en ce que le volet (5) sert également, en sa position d'ouverture, à soutenir le gobelet (3) en position de remplissage.

2. Bouteille isolante suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la chambre porte-gobelet (1) est telle qu'elle peut contenir plusieurs gobelets (3) disposés horizontalement.

3. Bouteille isolante suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le volet (5), destiné à fermer la chambre porte-gobelet (1), et un robinet (10) de sortie de la boisson, sont logés dans une niche (9) du corps de la bouteille.

4. Bouteille isolante suivant la revendication 1, caractérisée par une poignée (12) qui est articulée à l'extrémité supérieure du corps de la bouteille et qui, en sa position de repos, complète harmonieusement la forme géométrique de celui-ci, de manière à ne pas occuper de place supplémentaire.

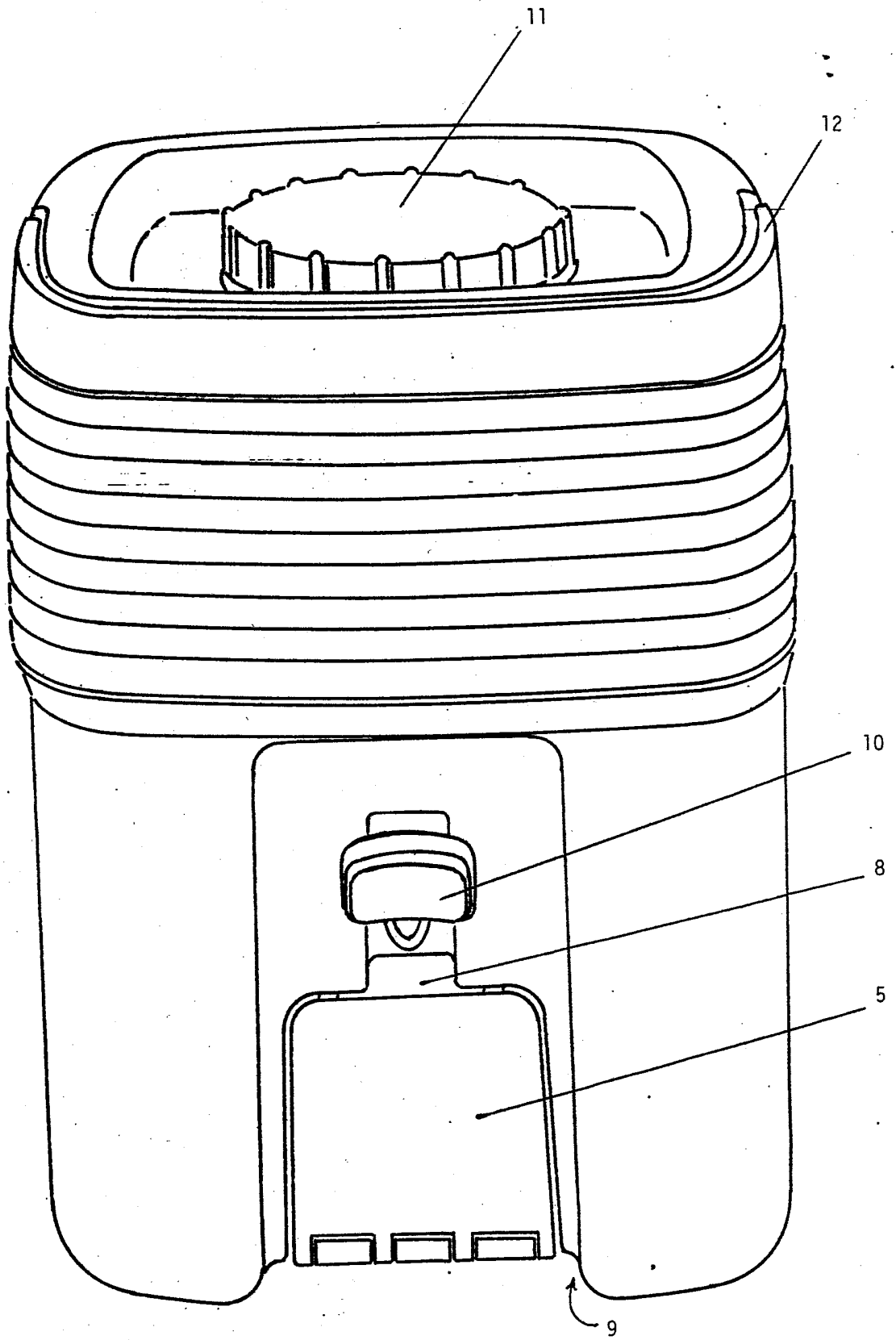


FIG. 1

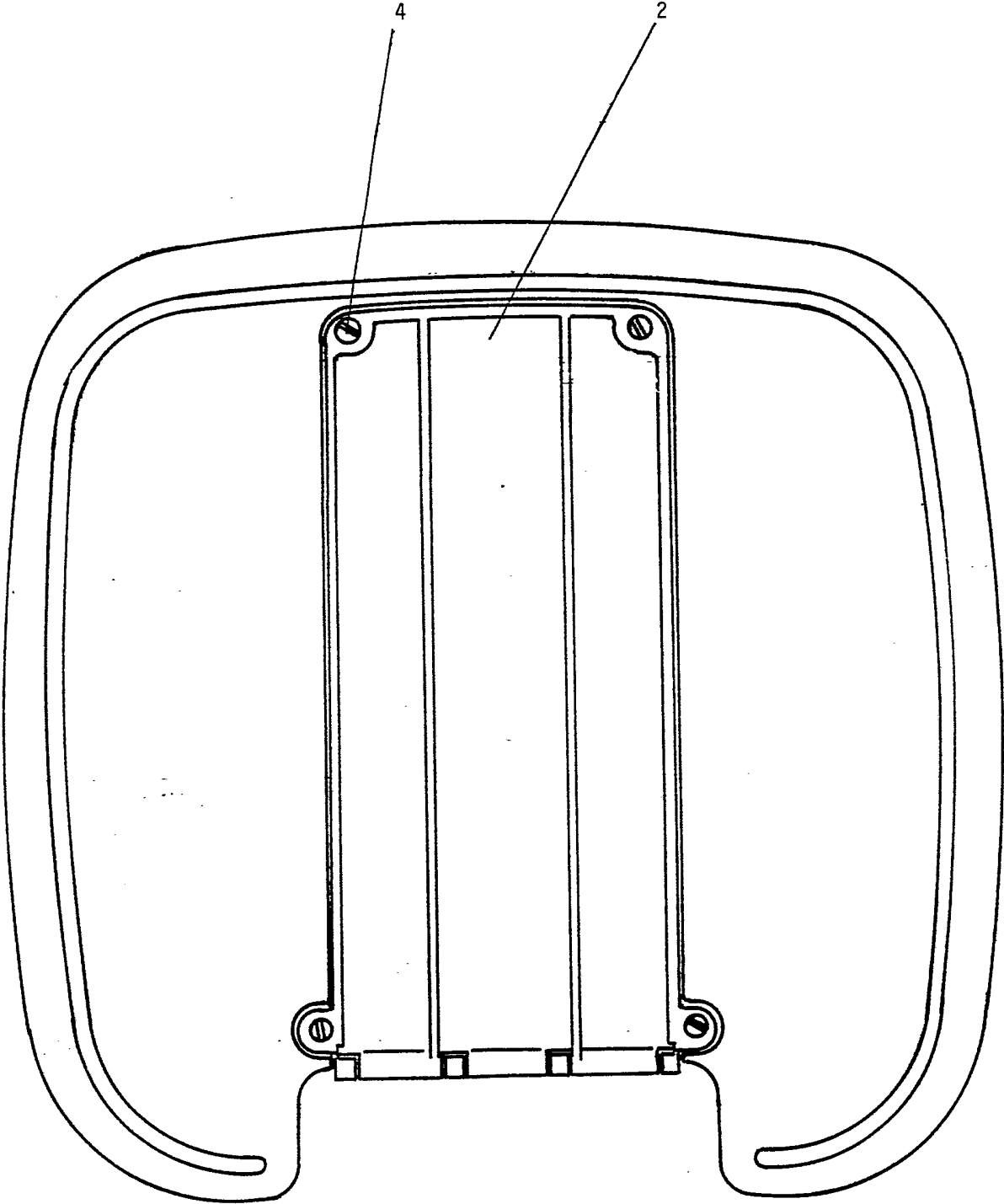


FIG. 2

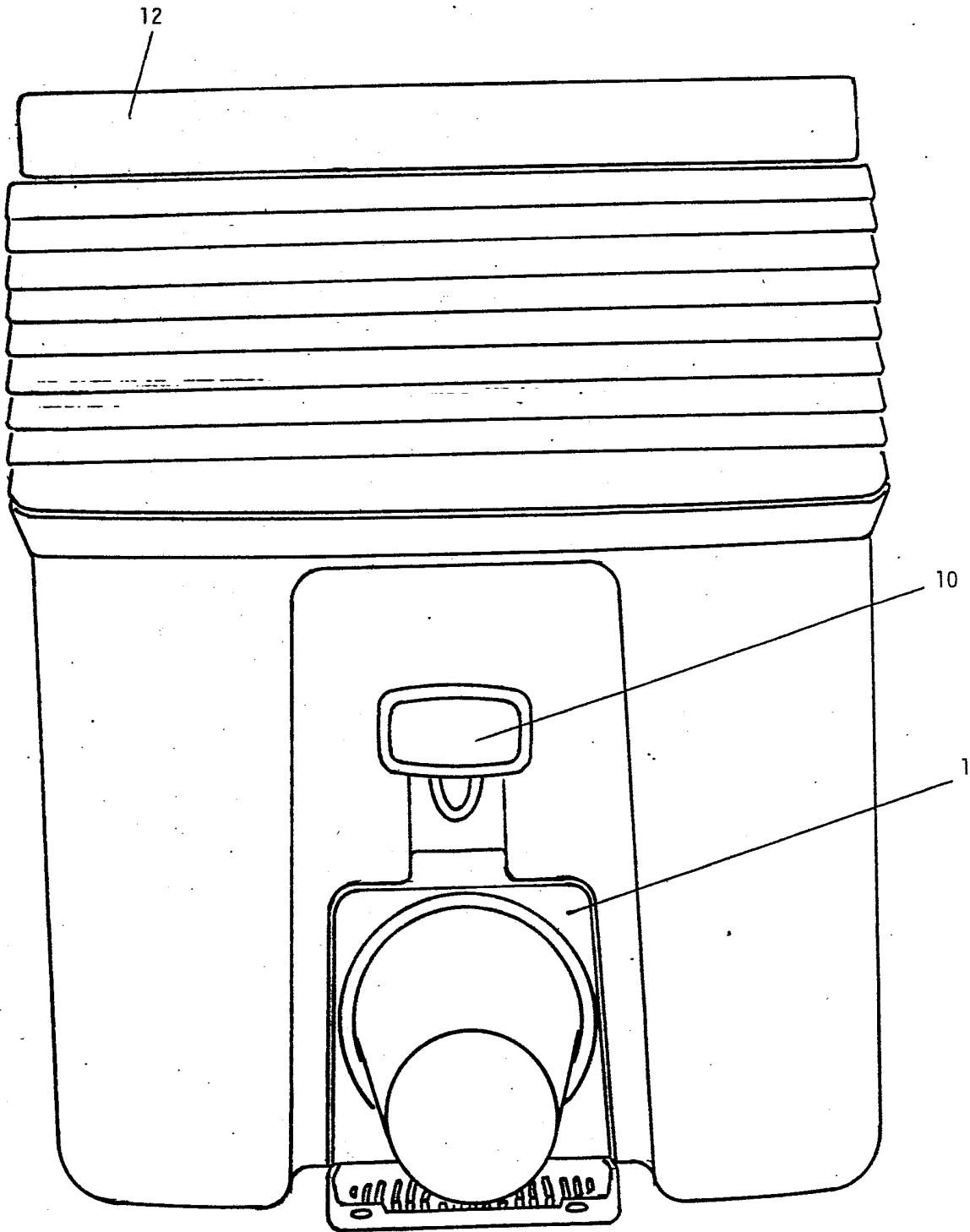


FIG. 3

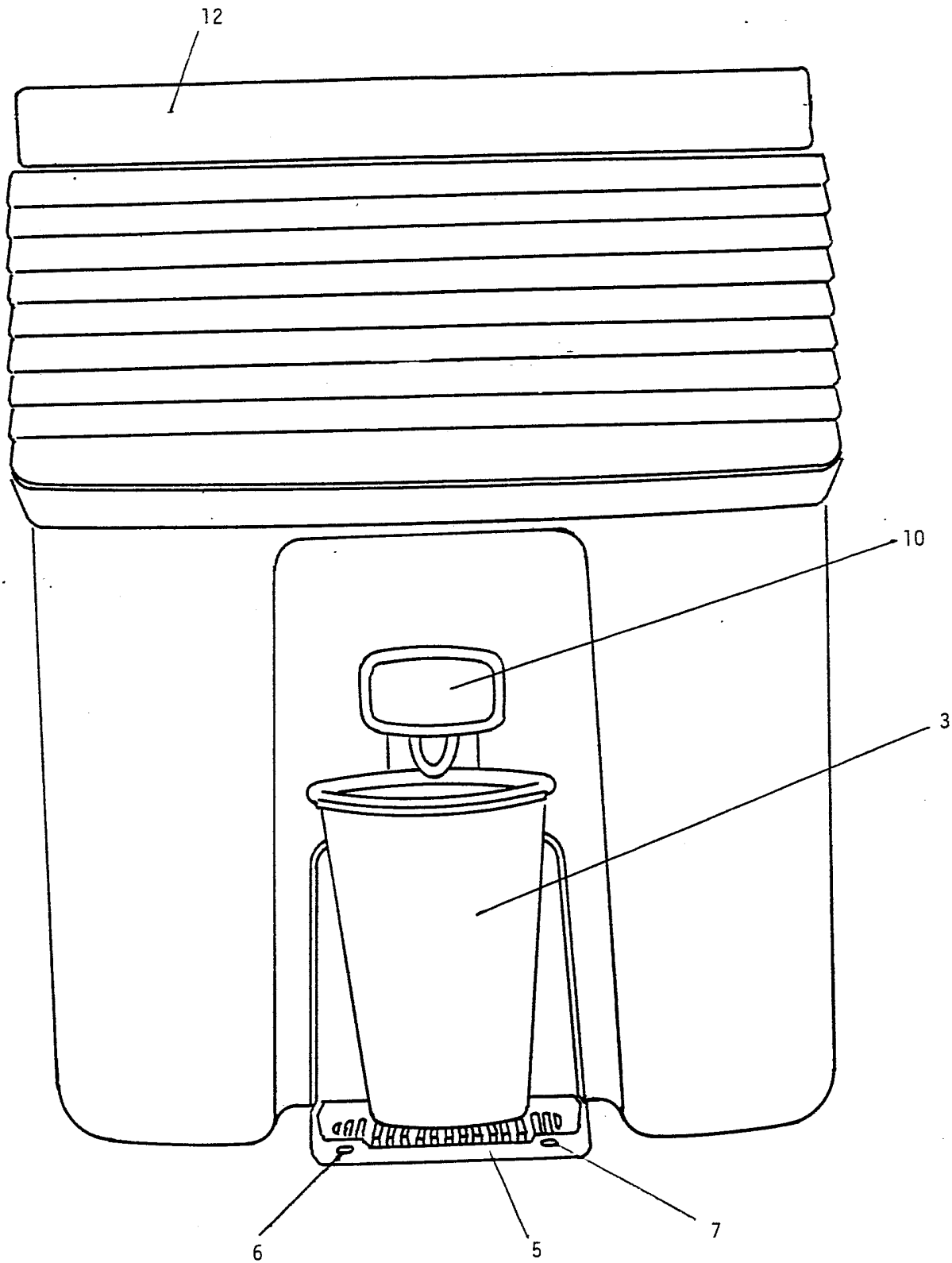


FIG. 4

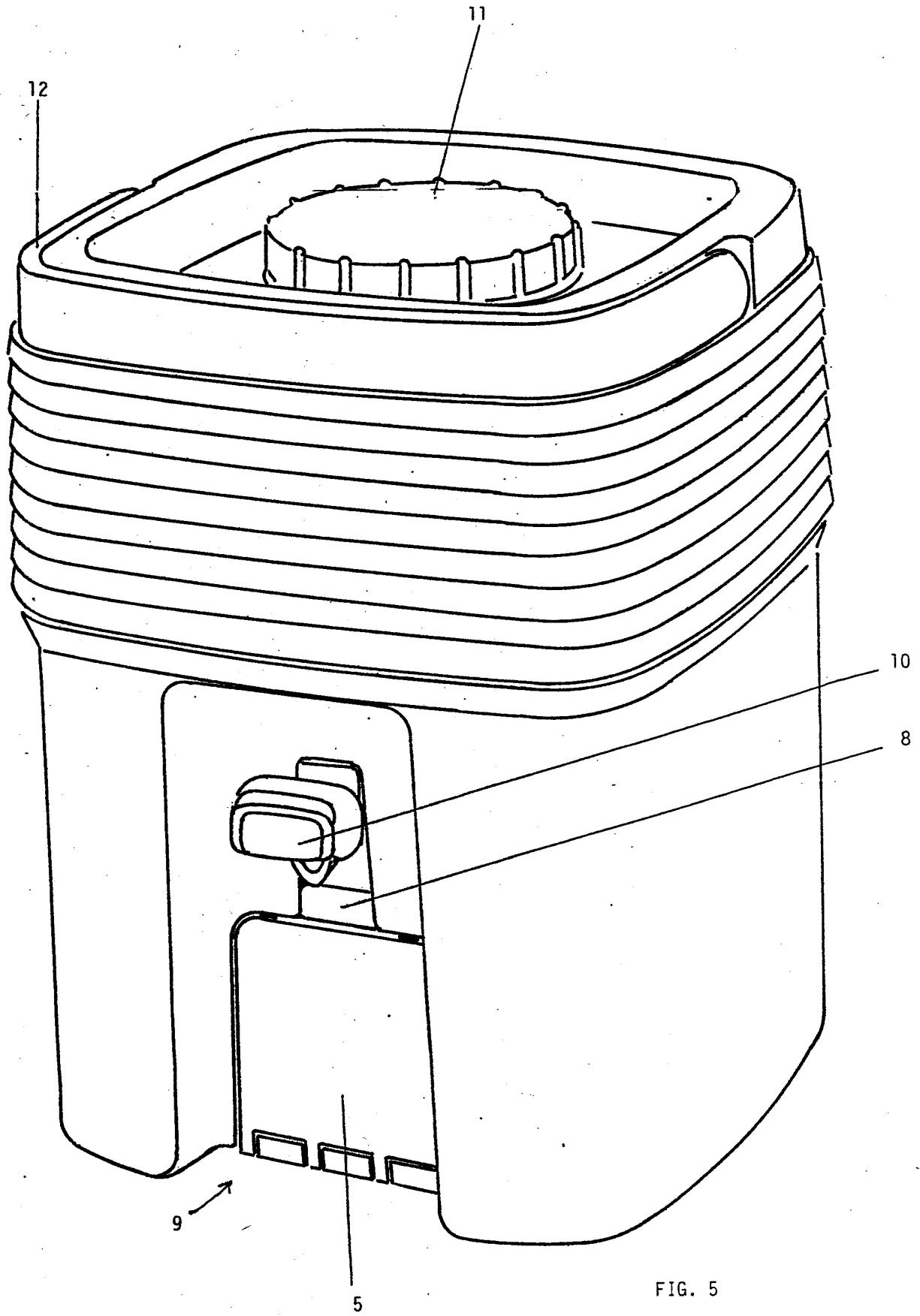


FIG. 5